

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-huit** du mois de **novembre** à **11 h 00**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 novembre 2017**.

Date d'affichage : **24 novembre 2017**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Arnel AÏTA – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2017/52 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 novembre 2017, le conseil municipal, conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Maire explique aux membres présents que cette décision modificative concerne un vote de crédits supplémentaires afin de régler les différentes factures d'investissement de l'année et de compléter les salaires du mois de décembre 2017.

- En ce qui concerne la section fonctionnement :

Il convient de prélever sur les dépenses imprévues un montant de 37 500 euros et de le répartir en charges de personnel (pour 10 000 euros) et en virement à la section d'investissement (27 500 euros restants).

- En ce qui concerne la section d'investissement :

Il convient d'encaisser les 27 500 euros provenant de la section de fonctionnement et de les inscrire aux programmes suivants :

- Agrandissement du réfectoire pour 15 000 €
- Et voirie de Montagnac pour 12 500 €

Comptes de dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2152	107	Voirie de Montagnac	+ 12 500.00 €
D	I	21	2138	100	Nouveau réfectoire	+ 15 000.00 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 37 500.00 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	+ 27 500.00 €
D	F	012	64131		Rémunérations	+ 10 000.00 €

Compte de recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	+ 27 500.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune 2017 :

Comptes de dépenses :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2152	107	Voirie de Montagnac	+ 12 500.00 €
D	I	21	2138	100	Nouveau réfectoire	+ 15 000.00 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 37 500.00 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	+ 27 500.00 €
D	F	012	64131		Rémunérations	+ 10 000.00 €

Comptes de recettes :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	+ 27 500.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

